

Nicole PLÉE

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRE DOCUMENTAIRE

Pour une autre lecture du champ social et du statut de lecteur.

Quel besoin le congrès 2010 de l'AFL a-t-il de solliciter ses membres sur des thèmes maintes fois débattus, repris, revus, écrits, lus, relus, dits et redits au point d'être vécus souvent comme autant de slogans dogmatiques dans une obsession monolithique, alors que leur objet est de lutter contre l'exclusion ?

Peut-on écrire mieux ce qui l'a été si bien il y a 18 ans pour le numéro 40 des Actes de Lecture, et que l'on peut consulter aisément sur le site de l'AFL ? L'article de Raymond Millot, entre autres, s'agissant du statut de lecteur ne fait-il pas le tour de la question ? Y aurait-il une autre lecture à faire aujourd'hui des écrits existant dans les productions de l'AFL ? des acquis des recherches ? des productions ? des outils ? Est-ce le besoin d'observer chez les adhérents la mise en œuvre des propositions-souches de l'Association ? la nécessité d'une diffusion élargie à des militants nouveaux ?

Ou bien saisir l'occasion de ce collectif, îlot résistant dans le monde pédagogique, pour mettre en débat sa capacité à transformer ses compétences institutionnelles, pour vivre sa présence autrement dans le champ social tel qu'il se présente aujourd'hui ?

Dans ce même numéro de la revue évoqué plus haut, Gérard Sarrazin écrivait au sujet de l'AFL qu'il « *lui faut prendre garde à ne pas devenir le gardien vigilant de ce qu'elle a inventé et il lui faut être, toujours, là où s'expriment de nouvelles demandes sociales.* »

LA BCD, LE CDI EN QUESTION

Un sondage en juillet 2010 auprès de 76 adultes, enseignants du premier et du second degrés inscrits à l'université d'été de l'AFL, indique à 100% que le concept de BCD/CDI n'est pas dépassé aujourd'hui. Mais seulement 3% mentionnent l'existence d'une interaction avec le quartier, les familles, et encore moins nombreux sont ceux dont les élèves prennent en charge la gestion, la responsabilité de ce service général, détourné en bibliothèque de prêt dans le meilleur des cas. L'écart est grand entre le sous emploi, voire l'inexistence de la BCD et le vœu des enseignants qui, lorsqu'on leur demande de préciser la nature du bénéfice qu'un élève pourrait tirer d'un CDI ou du fonctionnement réel d'une BCD, sélectionnent à 58,3% l'ouverture culturelle, 50% ses connaissances, 48,6% sa production écrite, 47,2% son statut, et 4,1% une aide à l'autonomie.

Dans la réalité, un mouvement s'est opéré entre les médiathèques alimentées par les collectivités territoriales et les écoles pour prêter annuellement à ces dernières des malles d'ouvrages en fonction de la demande suscitée par le projet de classe, ou d'école. Est-ce pour autant que les bibliothèques sont mieux, non pas fréquentées, mais investies ? La ressource incontestablement utile que la bibliothèque adresse ainsi à l'école, est de fait, gérée en amont par des professionnels. L'école peut alors aisément contourner l'indispensable implication des élèves quant au fonctionnement de cette réserve qui sera stockée pour plusieurs mois, soit dans la salle appelée BCD soit en fond de classe ; les élèves y ponctionneront du renseignement et/ou emprunteront un livre sans plus avoir besoin de se déplacer vers la bibliothèque municipale qu'ils fréquentent déjà si peu ou pas du tout. Non seulement la BCD ou le CDI ne sont plus le cœur ou le centre lecture ouvert de l'établissement, mais, le plus souvent, ils contribuent au recentrage des activités lecture dans la classe. Ainsi, loin de faire éclater l'espace scolaire, les ressources dont ils disposent enclosent élèves et enseignants dans la classe, et pour quel bénéfice ?

Dans l'esprit des BCD, des comités de lecture d'élèves devraient participer à la politique d'achat des médiathèques prêteuses. Mais à partir de quelle pratique du monde éditorial ? Quelle connaissance en bibliothéconomie pourrait se constituer lorsque les 200 ouvrages de cet arrivage se trouvent être préalablement ciblés, sélectionnés, indexés, catalogués, enregistrés ? On a pu mesurer au cours de cette année combien l'absence de cette connaissance trouve son origine dans un manque de pratique et de possibilité d'appropriation de l'existant : en 6^{ème}, comme en CM2, des élèves à qui on proposait de retrouver un extrait de 4 lignes dans une pile de 11 ouvrages, s'appliquaient à rechercher « l'écriture » du premier mot de l'extrait, ouvrage après ouvrage ! c'est le dommageable constat d'une ignorance de la signification, de l'usage et de l'exploitation d'un titre, d'un résumé, d'un sommaire.

Par manque d'accord et de participation entre collègues (obstacle avancé à 70%), et faute d'une responsabilité de gestion entreprise par les élèves, un tiers des collègues interrogés déplore l'absence d'un permanent professionnel en BCD pour en assurer le fonctionnement. On voit pourtant qu'une telle présence qui existe au CDI, comme à la médiathèque, ne suffit pas à transformer la situation des élèves qui ne lisent pas ; la qualité et l'accroissement de l'offre de prêt répondent au besoin du seul lecteur et servent son intérêt.

MAIS QUI SE PRÉOCCUPE DES RAISONS DE LA NON-LECTURE ?

Interrogés cette année à propos de leur lecture, des élèves du CM1 à la 6^{ème}, pensent majoritairement qu'ils seront lecteurs efficaces en articulant mieux, en déchiffrant plus vite, en connaissant plus de mots : « je pense que lire, c'est les lettres »... « je souhaiterais améliorer les syllabes »... Touchants de bonne volonté - quand ils ne se sentent pas déjà exclus : « je suis nul » « je suis pas encore prêt » - quelques uns, en dépit de l'état de leur lecture pensent avec conviction que l'amélioration viendra de « de bocou san très né a lire », et aussi que lire sert « a faire travailler le servo » et à « apprendre a écrire » ; d'autres témoignent de ce qu'ils vivent : « je souhaiterais, quand je lit, comprendre le texte » !

Ainsi, 7 à 9 années de vie à l'école auront fourni aux enfants des arguments pour expliquer leurs difficultés en lecture qu'aucun lecteur honnête ne saurait approuver. L'enseignant fidèle aux directives officielles n'a d'autre recours que d'invoquer les raisons sociales, familiales, censées expliquer son impuissance à faire que ses élèves soient de bons et d'efficaces lecteurs. Pourquoi alors s'obstiner dans la pratique d'une voie qui fait depuis longtemps la preuve de son inefficacité ? Pourquoi alors ne pas prendre le parti de travailler à la transformation de ces raisons lorsqu'elles sont liées à l'exclusion de ce que véhicule la lecture, le pouvoir de l'écriture ? Vouloir vraiment que tout le monde lise ?!

POUR UN COLLECTIF DE PRODUCTION ET DE LECTURE

Pas besoin d'être devin pour comprendre que le devenir des enfants cités ci-dessus s'inscrit déjà dans le retrait de sa capacité à produire, lire et transformer ce qu'il vit. Le parcours scolaire, dans sa partie commune à tous pourrait aisément contribuer à la mixité sociale si ceux qui en sont chargés institutionnellement en acceptaient le principe. Face à une école refermée sur ses principes de reproduction sociale d'inégalités, le concept de BCD prévoit l'ouverture au quartier, aux familles dont les enfants reflètent les difficultés. Cette population qui se marginalise de la vie citoyenne, ou s'y soumet sans adéquation, en dépit de la conscience de son exploitation, manque au vivier où la pensée se crée. Comment provoquer cette rencontre dans le partage du pouvoir lire et écrire ? À qui la responsabilité de choquer « deux mondes » ?

INTRA MUROS

Le fonctionnement scolaire bien qu'il mette en place des pratiques de groupes, des différenciations, des décloisonnements, maintient cependant la conviction que tous les élèves doivent passer par la même démarche d'acquisition du savoir, entendre le même discours, dans des temps d'apprentissage identiques, afin d'obtenir le même label. Tirer parti de l'hétérogénéité dans les apprentissages et dans la construction des savoirs est sans doute ce qui résiste le plus sérieusement à l'accueil du concept de la BCD. Car la pratique, la vie du

CDI, de la BCD, supposent qu'à des moments divers des élèves s'extraient des temps de cours, entreprennent un autre apprentissage qui servira le temps futur d'enseignement mutuel. Ainsi un groupe A se préoccupant d'une lecture longue ne fera-t-il jamais le même parcours que le groupe B, qui pendant ce temps gèrera la BCD, fera des recherches au CDI, ou que le groupe C qui travaillera à la production du journal en circuit court. Il y aura évidemment nécessité que chaque groupe, selon son activité prenne la responsabilité soit des résumés de texte, des exercices avec le logiciel sur quelques extraits du livre en cours d'étude, anime des débats à propos d'un article du journal, engage des discussions sur les choix d'indexation à la BCD, etc. Il faudra écrire, rendre compte, de sorte que chacun sera responsable de la marche cohérente de l'ensemble. Ainsi, au cours des semaines, au fil des projets, sous l'effet d'autres recherches instituant d'autres groupes, bien qu'aucun élève n'aura fait un parcours identique à l'autre, les pratiques s'intensifieront d'elles-mêmes, chacun étant dans la nécessité d'assumer sa part, tour à tour initié ou initiateur, faute de quoi rapidement aucun élève ne pourra plus vivre le projet en cours. Il n'y a pas à rechercher des raisons de lire, de dire, d'écrire : la situation rend l'apprentissage et la maîtrise de ces outils nécessaires à la vie du groupe, à son fonctionnement, pour construire ses savoirs.

HORS LES MURS

Les options économiques, les décisions politiques, les technologies nouvelles marquent les relations du travail et de l'emploi, déterminent des changements de qualification, obèrent gravement les choix de vie, conditionnent de nouvelles formes d'organisation sociale. En quoi les institutions professionnelles de lecture et d'écriture que sont les médiathèques et établissements scolaires se sentent-elles concernées par ces mutations ? Les multiples animations et projets qui s'exposent dans ces locaux touchent-ils la large population de non-lecteurs, ou auteurs lecteurs qui ne se sentent pas légitimés à participer à cette vie culturelle désignée ? Est-il bien utile de demander encore où en est la proportion de parents en difficulté, non diplômés, présents en tant que délégués porteurs d'une responsabilité collective dans les associations de parents d'élèves ? La ligne de démarcation, épaisse et continue, qui sépare d'un côté les

personnes qui exercent le pouvoir que procure la maîtrise de la lecture et de l'écriture, et de l'autre celles qui se sentent stigmatisées parce qu'en étant dépourvues, est parfois affinée par des tentatives de liaisons de part ou d'autre qui donnent l'illusion de changements. En réalité un franchissement reste hautement improbable tant que la question du statut de l'écriture et de la lecture dans le monde n'est pas traitée et aussi longtemps que lire et écrire resteront synonymes de dévalorisation autant que symboles du pouvoir. Ce traitement même n'est-il pas vision utopique jusqu'au jour où la situation sociale plonge les uns et les autres, jeunes comme adultes, dans la nécessité de s'approprier le statut de lecteur et d'auteur des écrits, parce qu'ils conditionnent et orientent leur vie ?

Au sein d'une Communauté de Communes en Pays de la Loire on a pu voir émerger, pendant plusieurs années, les volontés conjuguées d'une librairie rurale, d'un service académique pour la lecture, de responsables de petites bibliothèques municipales, de documentalistes de collège et enseignants du premier et second degré, toutes personnes déterminées à conduire ensemble une politique de lecture ; elles ont entrepris de créer des liens dans l'esprit de « Lire en Communauté » (de Communes), associant également la contribution de la Bibliothèque Départementale de Prêt. On peut affirmer que la liaison entre ces partenaires fut mobilisatrice et contribua à porter un autre regard sur la collectivité lectrice et non lectrice. Cependant, au sein même des bibliothèques, les personnes bénévoles qui assuraient les couvertures des livres et les permanences, nombreuses et discrètes derrière chaque responsable, ont très rarement osé venir aux rencontres prévues ; elles n'ont jamais donné ni transmis un avis au sujet de leur lecture, ni de celle des emprunteurs. À y regarder de près, il est apparu que si ces bénévoles contribuaient régulièrement à la maintenance et veillaient à la mise en ordre des ouvrages dans les bacs et sur les rayonnages une à deux fois par quinzaine, le pouvoir de la gestion, des achats, des choix pour le passage du bibliobus ne leur appartenait pas. Elles assuraient la partie liée à la vie matérielle du livre, ne s'autorisant pas à faire partie du cercle de lecteurs légitimés à parler de lecture ; leur présence en bibliothèque relevait alors d'un rôle qui ne débordait pas leur statut de personne généreuse, qui

prête un peu de son temps à la commune comme d'autres le font à la paroisse. On le voit, c'est à partir de la révision du statut de chacun et de l'exercice du pouvoir sur sa vie que s'analyse et s'infléchit la place de celles et ceux qui s'en sentent exclus.

POUR UN ESPACE SOCIAL DE PROJET ET RESSOURCES

Certes le concept de BCD n'est pas dépassé, en ce qu'il permet à la fois de reconsidérer l'apprentissage de la lecture, de transformer le statut de l'enfant par son autonomie dans la construction des savoirs, de mettre en réseau des responsables de la lecture des secteurs pédagogiques et culturels par l'implication des élèves et de leurs familles, d'ouvrir l'école sur le quartier. Mais face au concept énoncé lors de sa création, la réalité de vie de la BCD a connu les dérives institutionnelles de fermeture qu'on pouvait attendre. Ainsi, que ce soit au collège ou à l'école, être associé à l'échange ou au prêt de livres ne confère pas pour autant à l'élève un statut inconditionnel de lecteur s'il n'est pas responsable et ne s'implique pas avec son groupe dans toute la chaîne de production, se construisant un regard critique sur le monde de l'édition, - depuis le choix des ouvrages, leur répertoire, enregistrement, indexation, classement, emprunts bien sûr et restitution - par la connaissance des éléments de bibliothéconomie nécessaires à ce travail dont la collectivité a besoin. A trente trois ans on peut penser que la BCD peut se libérer de ses erreurs de jeunesse sous peine de s'étioler dans un état d'immaturation dont l'AFL ne saurait être « gardienne vigilante » ; le moment est venu d'entrer dans la part active de son existence en vivifiant son concept par l'ouverture à une demande sociale qui lui commande de s'affirmer.

CDI, BCD, médiathèque, bibliothèque, peuvent, en repensant leur appellation, afficher prioritairement leur capacité d'ouverture à tout public, non pour consommer les biens que ces lieux traditionnellement conservent, mais comme Espace Social de Projet et Ressources lié au quartier, à la commune, auxquels ils sont rattachés. On les saurait ouverts à la demande et aux besoins de tous, chacun étant nécessairement impliqué dans leur gestion et leur fonctionnement depuis l'étape scolaire à la vie adulte, comme un

ressort indispensable au progrès d'une collectivité, qui veut comprendre ce qu'elle vit, accroît donc et perfectionne, en les mutualisant, ses capacités d'écriture et de lecture. Sans transformation des statuts en présence, sans partage du pouvoir lire l'état des lieux ou les espaces de décision, la transgression du pacte social établi reste hypothétique et ce à tous les niveaux.

● Nicole PLÉE *

Comme tout possesseur d'une bibliothèque, Aurélien se savait coupable de ne pas la connaître à fond. **Jorge Luis BORGES**

* Les propositions des participants de l'Université d'Été de l'AFL à Figeac analysées par Michel Plée, ainsi que les relectures de Claire-Lise Velten et André Virengue ont guidé cet article rédigé par Nicole Plée.